



CE DONT VOUS AVEZ BESOIN POUR DEVENIR MEMBRE DE L'IASK

APPORTER VOTRE SOUTIEN ET ADHÉSION À LA VISION ET AUX OBJECTIFS DE L'IASK

COME AND JOIN US, SHARE OUR VISION –

AS A COMMUNITY OF SPECIALIZED KINESIOLOGISTS!

VISION DE L'IASK

L'IASK est une association internationale dont les membres exercent la profession de kinésologues spécialisés - un groupe d'amis - qui diffuse dans le monde entier l'esprit et les idéaux de la kinésiologie.

L'IASK rassemble des praticiens de toutes les branches de la kinésiologie.

Les membres de l'IASK s'entraident, s'inspirent et s'enrichissent les uns les autres dans leur pratique professionnelle et leur évolution personnelle.

La mise en commun au niveau international des connaissances, du savoir-faire et de l'expérience de chacun peut devenir une source extraordinaire de productivité et de croissance créative.

OBJECTIFS DE L'IASK

- Asseoir l'image professionnelle de la kinésiologie dans le monde.
- Offrir un forum international pour l'échange d'expériences personnelles et professionnelles.
- Organiser l'assemblée générale et des conférences internationales.
- Etre une plate-forme pour la présentation, l'évaluation et la validation de nouvelles techniques kinésiologiques.
- Aider chacun à prendre pleinement ses responsabilités, sur la base du code éthique de l'IASK.

MEMBRES

Extraits des Statuts de l'IASK

ARTICLE 5 : DEFINITIONS

- La **Kinésiologie Spécialisée** est l'art consistant à évaluer les systèmes énergétiques d'une personne en utilisant le test musculaire de précision comme mécanisme de biofeedback. En utilisant ce même instrument de feedback, le Kinésologue Spécialisé détermine les protocoles appropriés pour promouvoir, restaurer et maintenir l'équilibre à l'intérieur de ces systèmes énergétiques.
- Un **Kinésologue Spécialisé** est un membre actif de l'IASK qui utilise les méthodes de Kinésiologie Spécialisée et un modèle pédagogique pour sensibiliser ses clients à l'importance de leur propre bien-être et pour améliorer leur disposition à le favoriser.

CATEGORIES DES MEMBRES

L'IASK comprend quatre catégories de membres

ARTICLE 6 : Tous les membres de l'IASK acceptent de respecter et de défendre le Code Ethique de l'IASK.

ARTICLE 6a : All members of the Association agree to abide by, and uphold IASK's **CODE OF ETHICS**.

a) **MEMBERSHIP : L'IASK** comprend quatre catégories de membres :

- MEMBRE REGULIER :** peut être membre régulier toute personne qui utilise les méthodes de kinésiologie spécialisée avec des clients et qui a signé le Code Ethique de l'IASK. La cotisation pour cette catégorie de membres a été fixée à 40 €.
- MEMBRE D'HONNEUR :** le CA peut offrir à toute personne de devenir membre d'honneur pour sa contribution exceptionnelle à l'IASK et à la Kinésiologie Spécialisée. Il n'y a pas de cotisation pour cette catégorie de membres.
- MEMBRE ASSOCIE :** peut être membre associé toute personne morale ou physique qui apporte son soutien et souhaite contribuer aux activités et aux objectifs de l'IASK. La cotisation pour cette catégorie de membres a été fixée à 100 €.
- MEMBRE SYMPATHISANT :** est membre sympathisant tout kinésologue retraité ou étudiant. La cotisation pour cette catégorie de membres a été fixée à 20 €.

ARTICLE 6b : Les membres réguliers et les membres d'honneur ont le droit de vote.

ARTICLE 6c : Toute adhésion sera considérée comme résiliée si le membre notifie le Conseil d'Administration par lettre de son intention de se retirer de l'IASK, ou si sa cotisation reste impayée après 3 mois.

ARTICLE 6d : L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le CA si ce membre agit contrairement aux objectifs ou au Code Ethique de l'Association. Le membre concerné peut demander à comparaître devant le CA pour y faire appel de la décision.

ARTICLE 7d : Le montant des cotisations est fixé par le CA au moins six mois à l'avance. Elles sont dues dans les trente (30) jours suivant réception de l'appel de cotisation envoyé par le trésorier.

IASK - CODE ETHIQUE

EN TANT QUE MEMBRE DE L'IASK, JE M'ENGAGE A RESPECTER LES PRINCIPES SUIVANTS DANS L'EXERCICE DE MA PROFESSION :

- Je travaille de façon intègre avec mes clients et je garantis le respect du secret professionnel.
- Je ne pose pas de diagnostic, je ne soigne pas et je ne prescris pas de traitement, sauf si j'ai les diplômes requis.
- J'utilise le test musculaire afin d'obtenir les informations utiles à mes clients grâce aux réponses en retour de l'intelligence du corps (biofeedback).
- Je me comporte d'une façon qui reflète le respect et l'estime que j'ai pour mes clients, mes étudiants et mes collègues.
- Je prends la responsabilité de poursuivre mon évolution et mon développement.



IASK, SIÈGE SOCIAL
C/O Sylviane Vrillonneau
4, rue de Melun
77930 Perthes en Gâtinais
France
Courriel : SYLVRI@wanadoo.fr

IASK - Code Ethique

EN TANT QUE MEMBRE DE L'IASK, JE M'ENGAGE A RESPECTER LES PRINCIPES SUIVANTS DANS L'EXERCICE DE MA PROFESSION:

- Je travaille de façon intègre avec mes clients et je garantis le respect du secret professionnel.
- Je ne pose pas de diagnostic, je ne soigne pas et je ne prescris pas de traitement, sauf si j'ai les diplômes requis.
- J'utilise le test musculaire afin d'obtenir les informations utiles à mes clients grâce aux réponses en retour de l'intelligence du corps (bio-feedback).
- Je me comporte d'une façon qui reflète le respect et l'estime que j'ai pour mes clients, mes étudiants et mes collègues.
- Je prends la responsabilité de poursuivre mon évolution et mon développement.

Date : _____ Signature : _____



NOM : _____

ADRESSE : _____ VILLE : _____

CODE POSTAL: _____ ETAT / PAYS : _____

TELEPHONE : _____ FAX : _____

MOBILE : _____

COURIEL : _____



IASK, SIÈGE SOCIAL
C/O Sylviane Vrillonneau
4, rue de Melun
77930 Perthes en Gâtinais
France
Courriel : SYLVRI@wanadoo.fr

FORMULAIRE D'ADHESION 2009

Renouvellement - Première adhésion

Nota Bene : Les nouveaux membres et les membres qui n'ont pas encore signé le Code Ethique de l'IASK doivent le renvoyer signé et par la poste au Siège Social. **En majuscules, S.V.P. Merci**

MEMBRE REGULIER (40 €) - **MEMBRE SYMPATHISANT** (20 €)

Nom de famille et Prénom : _____

Adresse : _____

Etat / Pays : _____

Téléphone privé : _____ Professionnel : _____

Fax : _____ Courriel : _____

ETES-VOUS MEMBRE D'UNE ASSOCIATION NATIONALE DE KINESIOLOGUES? OUI - NON

NOM DE L'ASSOCIATION: _____

MEMBRE ASSOCIE (Je verse ma cotisation: 100 €):

Nom de l'organisation : _____

Adresse : _____

Ville/ Etat : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Courriel : _____

Date : _____ **Signature :** _____

JE PREFERE RECEVOIR LA NEWSLETTER PAR COURIEL OU PAR LA POSTE

Langue: English Français Portuguais Danish

Pourquoi je veux rester ou devenir membre de l'IASK

COMPTE BANCAIRE DE L'IASK : 000 10053273 64
BNP PARIBAS France BNP - St Fargeau Ponthierry
Code BIC or SWIFT: BNPAFRPPMEL
IBAN FR 76 30004 02043 00010053273 64

NB. : Si vous ne recevez pas le reçu dans le mois, contactez la trésorière.